MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Secrétariat général
Sous-direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales
Département du droit syndical et de la veille sociale
Secrétariat permanent du comité technique ministériel de l'Éducation nationale

Paris, le jeudi 15 juillet 2021

Attestation de passage
au comité technique ministériel
de l'éducation nationale (CTMEN)

Le directeur général des ressources humaines certifie que, lors de la séance du 12 juillet 2021, le CTMEN a examiné le projet d'arrêté suivant :

- projet d'arrêté pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Lors de cet examen, l'administration et les représentants des personnels n'ont pas présenté d'amendements.

Le projet d'arrêté a fait l'objet des expressions de vote suivantes :

Pour : *11* (FSU : 6 ; UNSA : 4 ; CFDT : 1)
Contre : *3* (FO : 2; CGT: 1)
Abstention : *1* (SNALC SNE)

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Vincent SOETEMONT